



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 428

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la relance de la politique du wagon isolé (collecte et regroupement de wagons à partir des sites des clients de la SNCF, pour constituer un train entier). Cette activité est abandonnée, avec des conséquences extrêmement graves en termes de nuisances diverses à cause des millions de poids-lourds en plus en circulation (augmentation de la pollution atmosphérique, encombrement du trafic routier, nuisances sonores...) et de liquidations de postes, comme à la gare de Somain dans le Nord, par exemple. Il lui demande si une relance du wagon isolé est prévue.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est déterminé à redonner sa juste place au fret ferroviaire, mode écologique et sûr dans le cadre d'une politique de report modal vers les modes de transport les plus respectueux de l'environnement. Les offres de services de transport ferroviaire doivent être en cohérence avec les attentes du marché dans toute sa diversité : le transport massif réalisé en trains complets, l'acheminement de wagons isolés, le transport combiné et les autoroutes ferroviaires. Le fret ferroviaire doit également trouver toute sa place dans le multi-modal. En plus du transport combiné rail-route et des autoroutes ferroviaires, le renforcement du partenariat avec le mode maritime constitue un des axes de développement du fret ferroviaire. Les projets stratégiques des grands ports français visent ainsi à moyen terme un doublement du trafic ferroviaire sur leurs dessertes terrestres. Le maintien d'une offre de transport pour l'acheminement de wagons isolés, répondant à des besoins d'importants secteurs industriels comme la sidérurgie, l'automobile ou la chimie, est indispensable. Dans ce cadre, Fret SNCF a, à titre d'exemple, réorganisé en 2010, ses prestations de transport avec la mise en oeuvre d'une offre qui comporte, d'une part, des services « sur mesure » ou « organisations spéciales » pour les produits industriels lourds, encombrants et dangereux et, d'autre part, des trains composés de groupes de wagons « multi-lots/multi-clients » acheminés entre deux plates-formes. D'autres entreprises ferroviaires opérant en France s'intéressent aujourd'hui à ces marchés spécifiques. L'importance du fret local ou de proximité qui représente le point d'ancrage du mode ferroviaire dans les territoires, au plus près des besoins du monde industriel et agricole, doit également être soulignée. Dans ce cadre, les services de l'Etat restent mobilisés pour soutenir les actions permettant le développement d'opérateurs ferroviaires de proximité, y compris celles portant sur la revitalisation de lignes capillaires utilisées par le fret et d'installations terminales embranchées (ITE). Le Nord-Pas-de-Calais est une région très importante pour le fret ferroviaire et Somain reste, au niveau national, un des sites les plus actifs pour le transport ferroviaire de marchandises. Doté de nombreux atouts, ce site est inscrit dans le réseau de plates-formes de l'organisation « multi-lots/multi-clients » de Fret SNCF pour l'acheminement de wagons isolés. En outre, il offre des solutions de transport groupées au départ et à l'arrivée de cette région et facilite ainsi l'organisation des échanges nationaux et internationaux notamment avec l'Est de la France et le Benelux. Il a d'ailleurs bénéficié d'investissements importants, de l'ordre de 4 millions d'euros, portant essentiellement sur la remise en état de voies et l'électrification d'un faisceau de voies. Le redressement

de la part modale du fret ferroviaire constitue une priorité de ce Gouvernement et un axe majeur de sa politique de transport de marchandises. Cet objectif devra faire l'objet d'actions de redynamisation de ce secteur, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et au plus près des besoins exprimés localement. Le ministre demandera aux opérateurs ferroviaires les voies et moyens pour garantir les sillons et la qualité de service du fret.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 428

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4273

Réponse publiée au JO le : [28 août 2012](#), page 4840